

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024-23

L'an deux mille vingt-quatre-----

Le 23 octobre à 18h00-----

Le Conseil d'Administration du CIAS Pays de Nexon-Monts de Châlus, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de l'intercommunalité à Nexon, sous la présidence de M. Emmanuel DEXET, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 16 octobre 2024

Nombre de membres :

PRESENTS : Mmes BELAIR Florence, CHEYRONNAUD Céline, DESSEX Martine, LACOURARIE Bernadette, PRADIER Claudine, Mrs DEVARISSIAS Philippe, DEXET Emmanuel, GERVILLE REACHE Fabrice, TRICARD Jacques.

En exercice : 15

EXCUSES : Mmes HILAIRE GENIN Karine, PASSERIEUX Béatrice, PECOUT Chantal, SAZERAT Marie-Christine, Mrs CHIROL Christian, SANBA Issame.

Présents : 9

SECRETAIRE : Patricia LATHIERE DEBEAULIEU

Votants : 9

Pour : 9

OBJET : Tarifs des accueils de loisirs « Bouge Tes Copains », « Bouge Tes Loulous » et « le Terrier des Galoupiaux » à compter du 1^{er} janvier 2025

Contre : 0

Abstentions : 0

Exposé :

Conformément à la demande de la CNAF, la tarification modulée en fonction des ressources des familles a été mise en place en septembre 2014.

Monsieur le Président rappelle que les tarifs sont calculés d'après le quotient familial (QF) et pour trois tranches :

QF = le revenu fiscal de référence/12/nombre de parts.

En cas de non-présentation des justificatifs permettant le calcul de ce quotient, le tarif appliqué est celui correspondant à la tranche maximum.

Le Président propose de faire évoluer les tarifs des trois accueils de loisirs « Bouge Tes Copains », « Bouge Tes Loulous » et « le Terrier des Galoupiaux » à compter du 1^{er} janvier 2025 de la façon suivante :

Lieu de résidence de l'enfant	Demi-journée Sans repas	Demi-journée avec repas	Journée
Résident ou scolarisé CdC Pays de Nexon- Monts de Châlus	QF inférieur à 800 : 5,83 € QF de 801 à 1200 : 6 € QF de 1201 et supérieur : 6,19€	QF inférieur à 800 : 9,35 € QF de 801 à 1200 : 9,64 € QF de 1201 et supérieur : 9,93 €	QF inférieur à 800 : 12,63 € QF de 801 à 1200 : 13,26 € QF de 1201 et supérieur : 13,85 €
Non résident	QF inférieur à 800 : 8,43 € QF de 801 à 1200 : 8,65 € QF de 1201 et supérieur : 8,84 €	QF inférieur à 800 : 12,03 € QF de 801 à 1200 : 12,40 € QF de 1201 et supérieur : 12,68 €	QF inférieur à 800 : 16,73 € QF de 801 à 1200 : 17,31 € QF de 1201 et supérieur : 17,99 €

Les jours réservés mais non utilisés seront facturés à l'identique des tarifs indiqués dans le tableau ci-dessus, hormis si une annulation, conformément au règlement intérieur, a été faite avant la date butoir ou si l'absence est justifiée par un certificat médical concernant l'enfant.

Délibération :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** l'application des tarifs mentionnés ci-dessus pour les trois accueils de loisirs « Bouge Tes Copains », « Bouge Tes Loulous » et « le Terrier des Galoupiaux », à compter du 1^{er} janvier 2025,
- **Autorise** le Président à effectuer les opérations comptables qui en découlent.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 24 octobre 2024.

Le Président,
Emmanuel DEXET

Par Délégation,
Le Vice-Président

